

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1067 accordant le bénéfice de la libération conditionnelle a Ahmed Mouhmed.

n° 1067

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 septembre 1947

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1947

Date du numéro
30 septembre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1841 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 4 juin 1938 organisant la justice indigène à la Côte française des Somalis

Vu l'arrêté du 19 janvier 1939 instituant une Commission de surveillance des prisons de la Côte française des Somalis; La Commission de surveillance des prisons entendue,

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. —Le bénéfice de la libération conditionnelle est accordé au détenu Ali Ahmed Mouhmed, condamné a la peine de 8 mois de prison, par arrêt du tribunal supérieur d'appel en date du 21 mai 1917, pour « vol ».

Pour le Gouverneur en mission : L'Inspecteur des affaires administratives

LIURETTE